

# Archives départementales des Côtes-d'Armor

## FONDS DE L'ENREGISTREMENT

### SOUS-SÉRIE 3 Q

#### État chronologique des versements effectués par les services fiscaux entre 1965 et 2009

- État au 31 août 2010 -

#### VERSEMENT INITIAL DE 1965

Ce premier versement a été effectué en juin 1965. Les fonds versés concernent la totalité du territoire du département. Ils proviennent des anciens bureaux de l'Enregistrement dépendant de tous les arrondissements des Côtes-d'Armor (ou des 5 circonscriptions fiscales) : **Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac et Saint-Brieuc.**

Les archives versées concernent les 35 bureaux suivants :

- **Belle-Isle-en-Terre, Binic, Bourbriac, Broons, Callac, Caulnes, Châtelaudren, Corlay, Dinan, Évrans, Gouarec, Guingamp, Jugon-les-Lacs, Lamballe, Lannion, Lanvollon, Lézardrieux, Loudéac, Matignon, Merdrignac, Moncontour, Paimpol, Perros-Guirec, Plancoët, Plestin-les-Grèves, Plouguenast, Plumaudan, Pontrieux, Quintin, Rostrenen, Saint-Brieuc, Saint-Nicolas-du-Pélem, Tréguier, Uzel et Le Vieux-Marché.**

Types de documents : tables alphabétiques et registres de formalités.

Dates extrêmes : 1791-1865.

Cotes extrêmes : 3 Q 1 à 3 Q 6187.

Métrage linéaire : 221,60 ml.

## VERSEMENT DE 1989

Ce deuxième versement, effectué en avril 1989, regroupe les fonds des **bureaux de l'arrondissement (ou de la circonscription fiscale) de Saint-Brieuc**, auxquels étaient jointes, lors du transfert de 1989, les archives du **bureau de Lézardrieux** (du ressort de l'arrondissement ou de la circonscription fiscale de Lannion).

Les fonds versés comportent de nombreuses lacunes pour la période 1865-1899, en ce qui concerne les registres des actes civils publics, les registres des mutations par décès, les registres des actes sous seing privé. Seuls, les fonds des bureaux de Lézardrieux et de Paimpol sont complets.

Les archives versées concernent les 11 bureaux suivants :

- **Binic, Châtelaudren, Lamballe, Lanvollon, Moncontour, Paimpol, Ploeuc-sur-Lié, Plouha, Quintin, Saint-Brieuc, et Lézardrieux.**

Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, sommiers, registres de formalités et actes déposés, fichiers mobiles (fiches "personnes vivantes", fiches "personnes décédées" ou "fichier cimetière").

Dates extrêmes : 1865-1969.

Cotes extrêmes : 3 Q 6188 à 8790.

Métrage linéaire : 161 ml.

## VERSEMENT DE 1990

Ce troisième versement, effectué en juillet 1990, concerne majoritairement les fonds des **bureaux de l'arrondissement (ou de la circonscription fiscale) de Guingamp**, auxquels était joint, lors du transfert des documents, le fonds **du bureau de Lanvollon**, dépendant en principe de l'arrondissement (ou de la circonscription fiscale) de Saint-Brieuc.

Les archives versées concernent les 12 bureaux suivants :

- **Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac, Corlay, Gouarec, Guingamp, Pontrieux, La Roche-Derrien, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pélem et Lanvollon.**

Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, sommiers et registres de formalités.

Dates extrêmes : 1856-1962.

Cotes extrêmes : 3 Q 8791 à 3 Q 10009.

Métrage linéaire : 33,30 ml.

### **VERSEMENT DE 1999**

Ce quatrième versement, effectué durant l'été 1999, n'intéresse que le fonds du **bureau de Saint-Brieuc**. Il complète chronologiquement les documents versés en 1965 et 1989.

Types de documents versés : tables alphabétiques, registres de formalités.

Dates extrêmes : 1829-1937.

Cotes extrêmes : 3 Q 10010 à 3 Q 10211.

Métrage linéaire : 7,40 ml.

### **VERSEMENTS DE 2009**

↳ **Le Centre des finances publiques de Lannion** a effectué, le 19 juin 2009, le versement des liasses de renvois en provenance des 7 bureaux suivants : **Lannion, Perros-Guirec, Plestin-les-Grèves, Plouaret, Pontrieux, La Roche-Derrien et Tréguier.**

Dates extrêmes : 1905-1959.

Cotes extrêmes : 3 Q 10212 à 3 Q 10352.

Métrage linéaire : 16,20 ml.

↳ **Le Centre des finances publiques de Loudéac** a effectué, d'octobre à décembre 2009, le versement des fonds antérieurs à 1958 provenant des bureaux de l'enregistrement suivants :

- fonds du bureau de **Collinée**, versement du 29 octobre 2009 :  
Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, registres de formalités et actes déposés.

Dates extrêmes : 1871-1955.

Cotes extrêmes : 3 Q 10353 à 3 Q 10507.

Métrage linéaire : 5,50 ml.

- fonds du bureau de **Corlay**, versement du 5 novembre 2009 :

Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, registres de formalités et actes déposés.

Dates extrêmes : 1863-1958.

Cotes extrêmes : 3 Q 10508 à 3 Q 10881.

Métrage linéaire : 10,90 ml.

- fonds du bureau de **Gouarec**, versement du 10 novembre 2009 :

Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, registres de formalités et actes déposés.

Dates extrêmes : 1863-1954.

Cotes extrêmes : 3 Q 10882 à 3 Q 11025.

Métrage linéaire : 8,10 ml.

- fonds du bureau de **Loudéac**, versement des 17 et 19 novembre 2009 :

Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, registres de formalités et actes déposés.

Dates extrêmes : 1861-1961.

Cotes extrêmes : 3 Q 11026 à 3 Q 11728.

Métrage linéaire : 26,60 ml.

- fonds du bureau de **Merdrignac**, versement du 3 décembre 2009 :

Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, registres de formalités et actes déposés.

Dates extrêmes : 1862-1960.

Cotes extrêmes : 3 Q 11729 à 3 Q 12208.

Métrage linéaire : 18,50 ml.

- fonds du bureau de **Plouguenast**, versement du 10 décembre 2009 :  
Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, registres de formalités et actes déposés.

Dates extrêmes : 1871-1958.

Cotes extrêmes : 3 Q 12029 à 3 Q 12538.

Métrage linéaire : 14 ml.

- fonds du bureau d'**Uzel**, versement du 17 décembre 2009 :

Types de documents versés : tables alphabétiques, répertoires généraux, registres de formalités et actes déposés.

Dates extrêmes : 1861-1955.

Cotes extrêmes : 3 Q 12539 à 3 Q 12864.

Métrage linéaire : 13,50 ml

Métrage linéaire total des documents versés en 2009 par Le Centre des finances publiques de Loudéac : 97,10 ml.

## **COMMUNICABILITÉ DES DOCUMENTS DE L'ENREGISTREMENT**

Les documents de l'enregistrement (registres de formalités et leurs tables) sont librement communicables après **un délai de 50 ans**.

### **↳ TEXTES OFFICIELS DE RÉFÉRENCE**

- article 17 de la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives,
- article 14 de l'ordonnance n° 2009-483 du 29 avril 2009,
- instruction 13 K-9-09 du 25 août 2009 (mise à jour du livre des procédures fiscales), *Bulletin Officiel des Impôts*, Direction Générale des Finances Publiques, bulletin n° 80 du 26 août 2009.

**↳ OBSERVATIONS DÉTAILLÉES** (Source : site Généinfos de la *Revue française de généalogie*, 2 septembre 2009)

Le délai de communication des archives de l'enregistrement est de 50 ans depuis l'ordonnance n° 2009-483 du 29 avril 2009, faisant suite

à la loi sur les archives de juillet 2008 et à la publication dans le *Bulletin Officiel des Impôts* du 26 août 2008 d'une instruction de la Direction Générale des Finances Publiques, relative au secret professionnel et à la délivrance d'extraits des registres de l'enregistrement.

**Régime de communicabilité en vigueur :**

- parties ou ayants droit : droit d'obtenir sans délai la communication d'extraits de l'enregistrement quelles que soient leurs dates,
- notaire chargé du règlement d'une succession ou une personne agissant à sa demande (un généalogiste successoral par exemple) : droit d'obtenir sans délai la communication d'extraits de l'enregistrement quelles que soient leurs dates,
- maire ou personne agissant à sa demande (par exemple, un généalogiste successoral), dans le cas d'un bien laissé sans propriétaire : droit d'obtenir sans délai la communication d'extraits de l'enregistrement quelles que soient leurs dates,
- pour les autres cas : délai de 50 ans.

\* \* \*